

Formulaire d'attestation de l'application de la *Loi Rowan* pour les athlètes et les parents/tuteurs

Les athlètes de moins de 26 ans et les parents d'un athlète de moins de 18 ans doivent confirmer avoir pris connaissance d'une part, des ressources du gouvernement ontarien pour sensibiliser aux problèmes des commotions cérébrales, et d'autre part, du code de conduite sur les commotions cérébrales pour les athlètes et les parents/tuteurs de Skate Ontario, avant l'inscription ou la première journée de patinage.

Ressource du gouvernement ontarien pour sensibiliser aux problèmes des commotions cérébrales – brochure électronique sur la *Loi Rowan* :

- [10 ans et moins;](#)
- [11 ans à 14 ans;](#)
- [15 ans et plus.](#)

Skate Ontario:

- [Code de conduite sur les commotions cérébrales pour les athlètes et les parents/tuteurs](#)

Par ma signature, je reconnais avoir pleinement pris connaissance des exigences suivantes et de les respecter :

- une des ressources du gouvernement ontarien pour sensibiliser aux problèmes des commotions cérébrales
- le code de conduite sur les commotions cérébrales pour les athlètes et les parents/tuteurs (pour les athlètes de moins de 18 ans) de Skate Ontario.

Athlète : _____

Parent/tuteur (pour les athlètes de moins de 18 ans) : _____

Date : _____

Le formulaire d'attestation signé doit être recueilli et gardé par le club ou l'école de patinage en cas de vérification effectuée par le gouvernement de l'Ontario

